

Pas de trêve pour nos besoins! Le 06 décembre 15h Rendez-vous Rond-point Cerea Grand-champ pour manifester jusqu'au Medef

Les retraités, salariés d'hier, ont mené de hautes luttes pour gagner la reconnaissance du droit de grève, la liberté syndicale et le respect de la démocratie sur leurs lieux de travail. Aujourd'hui à la retraite, ils n'entendent pas se laisser voler ou remettre en cause ces conquêtes. C'est une justice sociale qu'ils demandent pour eux, pour les salariés, leurs enfants et leurs petits-enfants.

L'UCR-CGT appelle les retraités à manifester, dans chaque département, auprès du Medef le 6 décembre 2022, pour une autre répartition des richesses, avec l'objectif du maintien du pouvoir d'achat, tant sur le régime de base que complémentaire Agirc-Arrco.

Année après année, les retraites ne cessent de perdre du pouvoir d'achat.

Depuis 2008, le smic a progressé de 31,2 % et le salaire moyen de 32,9 %. Par contre, le niveau des retraites, dans le privé, a progressé de + 18,40 % pour la retraite de base et de + 18,3% pour la part complémentaire Agirc-Arrco (revalorisation de 5,12 % de novembre 2022 comprise).

Le 6 octobre, suite à un appel unitaire, plus de 200 retraités ont manifesté devant le siège de l'Agirc-Arrco pour revendiquer le maintien du pouvoir d'achat, au regard d'une inflation galopante.

De toute la France, une centaine de motions ont été envoyées à la direction du régime complémentaire Agirc-Arrco qui concerne plus de 13,2 millions de retraités.

C'est dans un climat de mécontentement et de colère des retraités que l'Agirc-Arcco a



lâché 5,12 % d'augmentation (dont 0,1 % de rattrapage sur 2021 compris), applicable au 1^{er} novembre. Pour la CGT, cela ne permet pas le maintien du pouvoir d'achat des retraités, au regard des prévisions d'inflation au minimum 8 % d'ici la fin de l'année. La CGT revendique 6,2 % dès le 1^{er} novembre 2022 et l'ouverture de négociations

pour redéfinir les critères de gestion de la caisse complémentaire dominée par le Medef.

Pour la CGT, cette revalorisation de l'Agirc-Arrco, comme celle du régime général, ne répond pas aux besoins des retraités pour vivre dignement de leur retraite.

Avec les 4 % au 1^{er} juillet 2022 et les 1,1 % en janvier au titre de 2021, cela reste insatisfaisant. **Oui,** la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a les moyens de garantir le maintien du pouvoir d'achat des retraités et Macron a la responsabilité d'y répondre.

Oui, l'Agirc-Arrco a les moyens de répondre aux exigences des retraités. Les résultats de l'exercice 2021 se sont traduits par un bénéfice de 2,6 milliards. De plus, l'Agirc-Arrco gère avec les cotisations des salariés un portefeuille de 70 milliards en placement financiers et boursiers.

LE 6 DECEMBRE PORTONS NOS EXIGENCES POUR L'AUGMENTATION DES RETRAITES

L'Agirc-Arrco fonctionne comme un fonds de pension et sert dans les faits de « cheval de Troie » pour les futures réformes sur la retraite souhaitées par Macron et le patronat.

À savoir:

- reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans.
- allongement de 4 mois par an jusqu'à la génération 1969,
- suppression des régimes spéciaux,
- minimum vieillesse de 1 100 € par mois au niveau du seuil de pauvreté.

L'UCR-CGT revendique, entre-autre :

>>>>> Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein.

>>>> 75 % des salaires moyens sur les 10 meilleures années (pour les salariés du privé).

Pas de retraite en dessous du SMIC à 2 000 € revendiqué par la CGT.

Une revalorisation annuelle des retraites indexée sur l'évolution moyenne des salaires.

Gouvernement et Medef restent sourds au mécontentent qui règne dans le pays et au mouvement social qui s'exprime fortement.

Le 6 décembre, TOUS ENSEMBLE, créons les conditions pour que les retraités, avec les salariés, se fassent entendre et se rassemblent devant les sièges du Medef pour revendiquer :

- la revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco de 6,2 %, le rattrapage de 1 % au titre de l'année 2021, au regard de l'inflation,
- la suppression du malus de 10 % imposé sur 3 ans pour ceux qui partent à la retraite avant 63 ans et qui concerne aujourd'hui la moitié des nouveaux retraités,
- la baisse de 2 % de la valeur d'achat des points permettant d'augmenter le nombre de points acquis,
- la prise en compte des points, dès le premier euro cotisé.

Pour l'UCR-CGT, la convergence revendicative, avec l'augmentation des salaires et des pensions de retraites, l'obtention d'emplois qualifiés et une retraite à 60 ans, reste au centre des mobilisations et des actions du 6 décembre.

				- A
NOM PRENOM : .			.	1
			£	la -
CODE POSTAL :	VILLE :.			
E-MAIL :			64	
ORTABLE				58
ROFESSION :				mont
NREPRISE :			<u></u> 92 <u></u>	
L A SA FOR	CG T		00	
	SYND	IQUEZ-V	OUS!	
	Contract of the Contract of th		Pierre de Couberti	FORCE MEMBER